

## **Action & Ethique humanitaires de nouveaux enjeux**

Rony Brauman

1991

Le *Centre de réflexion sur l'action et les savoirs humanitaires* (CRASH) a été créé par Médecins sans frontières en 1999. Sa vocation : stimuler la réflexion critique sur les pratiques de l'association afin d'en améliorer l'action.

Le Crash réalise des études et analyses portant sur l'action de MSF dans son environnement immédiat. Elaborées à partir des cadres et de l'expérience de l'association, ces textes ne représentent pas la « ligne du parti » MSF, pas plus qu'ils ne cherchent à défendre une conception du « vrai humanitaire ». Leur ambition est au contraire de contribuer au débat sur les enjeux, contraintes, limites – et par conséquent dilemmes – de l'action humanitaire. Les critiques, remarques et suggestions sont plus que bienvenues, elles sont attendues.

The *Centre de reflexion sur l'action et les savoirs humanitaires* (CRASH) was created by Médecins Sans Frontières in 1999. Its objective is to encourage debate and critical reflexion on the humanitarian practices of the association.

The Crash carries out in-depth studies and analyses of MSF's activities. This work is based on the framework and experience of the association. In no way, however, do these texts lay down the 'MSF party line', nor do they seek to defend the idea of 'true humanitarianism'. On the contrary, the objective is to contribute to debate on the challenges, constraints and limits –as well as the subsequent dilemmas- of humanitarian action. Any criticisms, remarks or suggestions are most welcome.

# Action & Ethique humanitaires de nouveaux enjeux

Rony Brauman

Le problème crucial qui se pose aujourd'hui en Afrique dans le domaine de l'aide humanitaire et des secours d'urgence est celui de l'accès aux victimes. Les famines, qui se multiplient dans le sillage des interminables conflits secouant le continent, sont avant tout le résultat du pillage des récoltes et des déplacements de population, les aléas climatiques ne faisant qu'aggraver les conséquences de ces exactions.

Enjeux de ces conflits, les populations civiles sont utilisées par les différentes parties, au gré de l'évolution des affrontements, comme boucliers, porte-faix et... appâts pour l'aide internationale.

Cette situation est devenue la règle dans la plupart des pays déchirés par des conflits, de la Somalie à l'Irak, du Libéria au Salvador, du Sri-Lanka au Mozambique. Plus inquiétant encore, le changement de nature des conflits, tel qu'on peut l'observer actuellement en Afrique, laisse présager des difficultés croissantes dans ce domaine: le retrait des "puissances tutélaires", que ce soient les grandes puissances ou les ex-colonisateurs et la perte évidente d'intérêt pour ce qui se passe sur ce continent, ont pour conséquence, entre autres, la disparition de facteurs de régulation de ces conflits. Conduits désormais par la seule logique de victoire militaire et de capitulation de l'adversaire, les leaders locaux utilisent avec un grand sens pratique tous les moyens qui leur permettent d'arriver à leurs fins, l'aide humanitaire - l'aide alimentaire tout particulièrement, mais pas uniquement - étant un instrument de choix. C'est ainsi qu'en l'absence de réaction, le processus de réduction progressive de l'espace humanitaire amène l'aide à devenir peu à peu un instrument politique au bénéfice des détenteurs des pouvoirs et au détriment de la population.

Voilà pourquoi, afin de préserver la dignité des personnes que nous aidons et pour accroître l'efficacité de l'aide humanitaire, en d'autres termes pour promouvoir l'éthique humanitaire, nous devons défendre deux principes fondamentaux:

## **- Liberté de résidence et de circulation de la population.**

Ce droit, qui correspond à l'article 13-1 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, est formellement garanti par tous les Etats, et régulièrement bafoué par nombre d'entre eux. Défendre son application, c'est affirmer que les organisations humanitaires vont au devant d'êtres humains dignes, et non de tubes digestifs; c'est affirmer également le refus de devenir l'organe de charité des armées, sorte de service après-vente des potentats.

## **- Liberté et indépendance d'évaluation des besoins par les organismes humanitaires.**

## **- Liberté de contrôle de la distribution des secours.**

Ces deux derniers points, qui ressortent d'ores et déjà d'un droit coutumier internationalement reconnu comme partie intégrante de l'aide, sont rarement invoqués par ceux qui pourraient les utiliser. Ils constituent une sorte de jurisprudence non écrite mais incontestable que les

organisations humanitaires devraient être capables de mettre en avant lors de leurs discussions avec les gouvernements: la reconnaissance *de facto* de ces droits par la communauté internationale permet de se mettre à l'abri des accusations d'ingérence ou de mise en cause de la souveraineté nationale.

Ces deux catégories de droits renvoient à des enjeux de nature différente, et peuvent être invoqués séparément ou conjointement, selon les situations. Mais l'analyse des problèmes rencontrés au cours de ces dernières années sur le terrain montre qu'il s'agit de *principes essentiels, constitutifs de l'espace humanitaire*. Les défendre n'implique pas de croire naïvement en leur possible application littérale, mais d'être convaincu que c'est à travers eux que l'on retrouve le sens, la perspective, l'épaisseur de l'action humanitaire, et par conséquent son impact sur la réalité.

Fort d'une légitimité désormais internationalement reconnue dans ce domaine, MSF doit faire de son vingtième anniversaire l'occasion de sensibiliser le public et les décideurs internationaux à ce nouveau "droit de l'intervention humanitaire".